

## 2022\_CT2\_081

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association L'Incassable pour l'année 2022**

---

Le 3 mars 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 24 février 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : BRAMOULLÉ Gérard – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – CANAL Jean-Louis – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : AMAR Daniel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BOULAN Michel donne pouvoir à GERARD Jacky – CESARI Martine donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – CIOT Jean-David donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MALLIÉ Richard donne pouvoir à GRANIER Hervé – MARTIN Régis donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RAMOND Bernard donne pouvoir à GERARD Jacky – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – VENTRON Amapola donne pouvoir à ARDHUIN Philippe

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BENKACI Moussa – BUCHAUT Romain – BURLE Christian – CRISTIANI Georges – GACHON Loïc – PAOLI Stéphane – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Collecte et traitement des déchets

#### ■ Séance du 3 mars 2022

06\_3\_04

#### ■ Approbation d'une subvention à l'association L'Incassable pour l'année 2022

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'Incassable est une association dont l'ambition est de développer et coordonner une filière locale de réemploi, et de proposer un service de collecte et de lavage d'emballages alimentaires.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Accompagner les acteurs locaux pour la mise en place de solutions de réemploi d'emballages en verre,
- Mettre en place un service de collecte, de lavage et de distribution d'emballages en verre,
- Développer la sensibilisation sur les enjeux du réemploi et de la réduction des déchets.

L'Incassable a également pour but de favoriser les circuits courts et cherche à créer des emplois locaux.

Il s'agit pour l'association de répondre aux aspects réglementaires contenus d'une part, au sein de la Convention Citoyenne pour le Climat notamment dans la proposition C3 : « Mise en place progressive d'un système de consigne de verre (lavable et réutilisable) jusqu'à une mise en place généralisée en 2025 » et d'autre part dans la Loi AGECE (Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) dont l'objectif est de mettre 5% des emballages réemployés sur le marché d'ici 2023.

La première expérimentation de L'Incassable a démarré en 2021 sur le Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec les acteurs de la production de bière artisanale, vendue principalement auprès des ménages. En 2022, l'association espère développer son action au-delà du territoire métropolitain et l'étendre au niveau départemental.

## 1/ Bilan du lancement de l'expérimentation 2021 :

L'association a bénéficié en 2021 d'une aide financière du Territoire du Pays d'Aix d'un montant de 5.000€. L'année 2021 a été consacrée au lancement de l'expérimentation sur les Territoires du Pays d'Aix et de Marseille-Provence. Les actions ci-dessous ont été menées durant cette 1<sup>ère</sup> année.

- Signature des conventions de partenariat producteurs brasseurs
- Mise en place technique producteurs / distributeurs :
  - \* création de bouteilles standardisées pour faciliter la collecte et la redistribution
  - \* création d'étiquettes standardisées, colle hydrosoluble pour faciliter le lavage
- Achat d'équipements (casiers, futs, meubles de collecte, laveuse bouteilles)
- Étude d'implantation du site de lavage
- Démarrage de la collecte et des actions de sensibilisation
- Stockage des bouteilles collectées avant ouverture du site de lavage
- Mise en place technique du site de lavage
- Ouverture du site de lavage à Vitrolles



Bouteilles  
standardisées



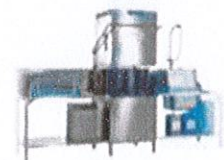
Etiquettes  
à colle  
hydrosoluble



Casiers de collecte



Meuble de collecte



Laveuse de bouteilles

## 2/ Zone géographique concernée en 2021:

Les brasseurs ayant participé à l'initiative se situent principalement sur les Territoires de Marseille-Provence et du Pays d'Aix.

L'expérimentation s'est déroulée sur 7 brasseries :

- Bière de la Plaine, à Marseille
- Zoumaï, à Marseille
- Madame Dusse à Marseille
- Brasserie Artisanale de Provence, à Rousset
- Bulles de Provence, à Aix-en-Provence
- La Minotte, à Vitrolles
- Les Mal'faiteurs à Marseille

20 points de collecte partenaires ont été déployés sur les deux Territoires et notamment, sur le Pays d'Aix, aux Pennes-Mirabeau, à Vitrolles et à Trets.

L'ensemble des objectifs 2021 ont été réalisés.

## **II/ Objectifs 2022 : Développement et pérennisation de l'opération**

### **➤ Objectifs 2022 :**

#### **Objectif n°1 : Développer la filière sur le territoire et sur le département.**

- Ouvrir la filière aux producteurs de vin et jus : objectif 25 producteurs
- Equiper de nouveaux points de collecte : objectif 50 points de collecte

#### **Objectif n°2 : Améliorer les taux de retours en magasin pour maximiser le volume de bouteille collecté**

- Actions de sensibilisation auprès des citoyens
- Formation et pédagogie en magasin
- Recrutement d'une personne dédiée à la sensibilisation

#### **Objectif n°3 : Optimiser la logistique et réduire les coûts de collecte**

- Nouer de nouveaux partenariats de transport
- Mettre en place un lieu de stockage tampon à Aix-en-Provence

#### **➤ Projet 2022 sur le Territoire du Pays d'Aix :**

- Les Partenaires brasseurs

- Brasserie Artisanale de Provence (Rousset)
- Brasserie La Baroude (Aix-en-Provence)
- Bulles de Provence (opérationnel fin janvier)
- Brasserie Aquae
- Vin Domaine Roustan

- Producteurs brasseurs potentiels identifiés (liste non exhaustive)

- Brasserie La Petite Aixoise
- Cave Coopérative de Rousset
- Les vigneron d'Aix-en-Provence
- Les vigneron de Granet
- Les vigneron de Sainte-Victoire

- Les points de vente partenaires

- Biocoop Rousset
- Biocoop La Coupagnié (en cours de discussion)
- Cave du vigneron (Les Milles)
- Le Tas de Vin (Venelles)
- Cave de la Vigne et de l'Olivier

- Points de vente potentiels identifiés sur le Pays d'Aix (liste non exhaustive)

- Couleurs paysannes
- Cave des ours
- BOC-DRIVE
- Petit Paysan
- Bio C Bon
- Ma Terre
- Bio d'Ici

Afin de mettre en œuvre le déploiement de son action, l'association souhaite investir dans l'achat de matériels. A cet effet, L'Incassable va faire l'acquisition de 50 pallox contenant 600 bouteilles, et 2 500 casiers contenant 12 bouteilles pour un montant total de 28.700€.

### III/ Plan de financement de l'opération 2022 :

Charges directes	Montants- euros	Ressources directes	Montants- euros
Achats	28 700	Total Métropole	22 422
		- Marseille	10 000
		- Pays d'Aix	12 400
		Aides privées	6 300
<b>Total charges</b>	<b>28 700 €</b>	<b>Total ressources</b>	<b>28 700 €</b>

Pour atteindre ces objectifs, l'association L'Incassable sollicite auprès du Territoire du Pays d'Aix une aide financière en investissement de **12.400 €** correspondant à **43.20%** du montant total de l'achat des 50 pallox et 2500 casiers à bouteilles.

Par ailleurs, il convient de noter qu'outre la subvention sus-indiquée, l'opérateur a sollicité sur l'exercice 2022 une subvention de 10.000€ auprès du Territoire de Marseille-Provence dans le cadre d'un appel à projet « Prévention des déchets réemploi, réparation et réutilisation », dont l'association est lauréate en 2021 à savoir : Pour le volet 2 « développement d'installation et/ou de projets innovants permettant de réemployer / réparer / réutiliser les déchets ménagers ».

Il est donc proposé de répondre favorablement à cette demande de subvention qui présente les caractéristiques suivantes

N° GU	Manifestation/ action	Association	Domaine d'activités	Subvention année N-1	Budget prévisionnel Global	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
2022_00001111	Réemploi du verre	L'Incassable	Réemploi de contenants et emballages alimentaires	5 000	28 700€	12 400€	12 400€	non

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 16 février 2022.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'attribuer à l'association L'Incassable une subvention d'un montant de 12.400€ pour l'année 2022.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention à l'association L'Incassable de 12.400€ pour l'année 2022.

**Article 2 :**

Monsieur le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets métropolitain, en section d'investissement : Chapitre 21, Nature 20421, Fonction 7212.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association L'Incassable pour l'année 2022

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ

Signé, le 09 MARS 2022